



COMMUNIQUE INTERSYNDICAL



Agression d'un confrère

Un Journaliste reporter d'images de la rédaction nationale a été récemment agressé par un policier alors qu'il travaillait au centre de Paris sur les lieux d'un fait divers.

Bien qu'il ait obéi à la demande d'arrêter de filmer, et alors qu'il lui a présenté sa carte de presse, ce policier a violemment projeté notre confrère contre un mur en lui tordant le poignet pour s'emparer de son téléphone portable, qu'il a détruit pour l'empêcher de filmer son agression.

Le JRI va porter plainte, car il dispose de tous les éléments qui permettent de vérifier sa bonne foi dans cette affaire ainsi que la violence du contrôle policier.

La direction de l'information a reçu rapidement notre confrère, l'assurant de son soutien.

Après deux jours d'arrêt de travail, il a repris les tournages, assuré des permanences. Comme si de rien n'était.

Une semaine s'est écoulée, mais aucune nouvelle de la prise en charge de son « dossier » par la direction.

Nous rappelons l'obligation pour l'entreprise d'assister tout salarié qui subit une agression dans l'exercice de son travail.

Cette prise en charge doit être la plus rapide possible, au plus près du salarié, au moment où il doit composer avec l'impact physique et psychologique de l'agression.

Nous demandons que la direction prenne au plus vite les mesures d'accompagnement pour notre confrère.

Dans un contexte général où journalistes et techniciens de télévision sont de plus en plus pris pour cible, FTV doit montrer son soutien indéfectible à ses salariés.

Paris, le 16 septembre 2021